

Département de l'Ariège
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un et le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes communale, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, HUBERT Jacques, MENDEZ Franck, RIU Katia. SURCIN Valérie RODRIGO Jean-François

Absents excusés : BILLAUD Philippe, DE TAPIA Karine (jusqu'à 18h49), GRAZILLIER Marie-José.

Procuration de : BILLAUD Philippe à GRANIER Jean-Paul, de GRAZILLIER Marie-José à RODRIGO Jean-François, DE TAPIA Karine à CABALLERO Alain, de DOUMENC Martine à BORDEAU Enguerrand.

Secrétaire de séance : CABALLERO Alain

Date de la convocation : le 29 septembre 2021.

OBJET :
**DELIBERATION SPECIALE AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER
UNE CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR LE
RACCORDEMENT DE LA PARCELLE AC 118**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la société ENEDIS, sise Tour Enedis 34 place des Corolles 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex, doit intervenir sur la parcelle AC 118 appartenant à la SARL AGA afin de poser une ligne électrique souterraine en vue de la création d'un tronçon de réseau électrique souterrain pour un raccordement sur la commune de Ferrières-sur-Ariège.

La commune de Ferrières-sur-Ariège concède à ENEDIS un droit de servitude, selon les modalités de la convention jointe sur les parcelles AC 208 et 209, situées au lieu-dit La Plaine à Ferrières-sur-Ariège.

La société ENEDIS pourra y exploiter les droits mentionnés dans la convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention réglementant les droits d'accès consentis à Enedis.

DIT que la convention prendra effet à la date de signature par les parties communes et sera conclue pour la durée des ouvrages mentionnés.

ACCEPTTE l'indemnisation proposée unique et forfaitaire de zéro euro.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

Le caractère exécutoire de cet acte le : **27 OCT. 2021**

Après dépôt en préfecture le :

Après publication ou notification le : **27 OCT. 2021**

Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le 27/10/2021

ID : 009-210901211-20211027-DEL_2021_45-DE



Le Maire,
Paul HOYER

Département de l'Ariège
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un et le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes communale, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, HUBERT Jacques, MENDEZ Franck, RIU Katia. SURCIN Valérie RODRIGO Jean-François

Absents excusés : BILLAUD Philippe, DE TAPIA Karine (jusqu'à 18h49), GRAZILLIER Marie-José.

Procuration de : BILLAUD Philippe à GRANIER Jean-Paul, de GRAZILLIER Marie-José à RODRIGO Jean-François, DE TAPIA Karine à CABALLERO Alain.

Secrétaire de séance : CABALLERO Alain

Date de la convocation : le 29 septembre 2021.

OBJET :
DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune doit faire face à des dépenses qui n'avaient pas été prévues en termes d'acquisition sur l'opération 12, notamment l'achat d'un nouveau véhicule pour les services techniques. Il convient donc de prendre une décision modificative.

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2158 - 12 : ACQUISITION		8 000,00 €
D 2182 - 12 : ACQUISITION		7 000,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		15 000,00€
D 2313 - 23 TRAVAUX DE BÂTIMENT	15 000,00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	15 000,00€ €	
TOTAL	15 000,00 €	15 000,00 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°20121/17 du 12 avril 2021 approuvant le budget primitif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire, d'effectuer les virements de crédits tels que décrits plus haut,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

Le caractère exécutoire de cet acte le : - 3 NOV. 2021

Après dépôt en préfecture le :

Après publication ou notification le : - 3 NOV. 2021

Envoyé en préfecture le 03/11/2021
Reçu en préfecture le 03/11/2021
Affiché le 03/11/2021
ID : 009-210901211-20211103-DEL_2021_46-DE

Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un et le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes communale, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, HUBERT Jacques, MENDEZ Franck, RIU Katia. SURCIN Valérie RODRIGO Jean-François

Absents excusés : BILLAUD Philippe, DE TAPIA Karine (jusqu'à 18h49), GRAZILLIER Marie-José.

Procuration de : BILLAUD Philippe à GRANIER Jean-Paul, de GRAZILLIER Marie-José à RODRIGO Jean-François, DE TAPIA Karine à CABALLERO Alain.

Secrétaire de séance : CABALLERO Alain

Date de la convocation : le 29 septembre 2021.

OBJET :
TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC REALISE PAR LE SDE 09
CŒUR DE VILLAGE LE BERNET 2EME TRANCHE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une deuxième tranche de travaux d'éclairage public dans la zone du Bernet au Cœur de village, va être réalisée. Ces travaux relèvent du SDE 09 auquel la commune a transféré sa compétence en la matière.

Le montant de l'opération s'élève à 6 400 € (six mille quatre cent euros) et la participation de la commune sera appelée à la fin des travaux sous forme d'une contribution de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition du SDE 09 de réaliser des travaux d'éclairage public dans la zone du Bernet au Cœur de village, dont le montant s'élève à 6 400 € (six mille quatre cent euros)

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité, - 3 NOV. 2021

Le caractère exécutoire de cet acte le:

Après dépôt en préfecture le :

Après publication ou notification le : - 3 NOV. 2021

Envoyé en préfecture le 03/11/2021

Reçu en préfecture le 03/11/2021

Affiché le

ID : 009-210901211-20211103-DEL_2021_47-DE



Le Maire,
Paul HOYER

Département de l'Ariège
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un et le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes communale, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, HUBERT Jacques, MENDEZ Franck, RIU Katia. SURCIN Valérie RODRIGO Jean-François.

Départ de DOUMENC-CAUBERE Martine à 19h12.

Absents excusés : BILLAUD Philippe, DE TAPIA Karine (jusqu'à 18h49), DOUMENC-CAUBERE Martine (à partir de 19h12), GRAZILLIER Marie-José.

Procuration de : BILLAUD Philippe à GRANIER Jean-Paul, de GRAZILLIER Marie-José à RODRIGO Jean-François, DE TAPIA Karine à CABALLERO Alain, de DOUMENC Martine à BORDEAU Enguerrand.

Secrétaire de séance : CABALLERO Alain

Date de la convocation : le 29 septembre 2021.

OBJET :

**DELIBERATION PORTANT SUR LA DESIGNATION D'UN REFERENT
« AMBROISIE » ET D'UN REFERENT « MOUSTIQUE TIGRE » (AEDES
ALBOPICTUS) DANS LE CADRE DE LA LUTTE ANTI-VECTORIELLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Agence Régionale de Santé sollicite la commune afin de désigner un référent « ambroisie » (plante annuelle qui émet un pollen très allergisant pour l'homme) et d'un référent « moustique tigre » (Aedes Albopictus, insecte transmettant des maladies virales telles que la Dengue, Zika, Chikungunya) pour le territoire communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Jean CASSAN comme référent « ambroisie » et « moustique tigre ».

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

Le caractère exécutoire de cet acte le: **- 3 NOV. 2021**

Après dépôt en préfecture le :

Après publication ou notification le : **- 3 NOV. 2021**

Envoyé en préfecture le 03/11/2021

Reçu en préfecture le 03/11/2021

Affiché le 03/11/2021

ID : 009-210901211-20211103-DEL_2021_49-DE



Le Maire,
Paul HOYER